

ECRITTEAU



Les Ecrennes

2018

S'il n'y avait pas d'hiver,
le printemps ne serait pas si
agréable : si nous ne goûtions pas à
l'adversité, la réussite ne serait pas
tant appréciée

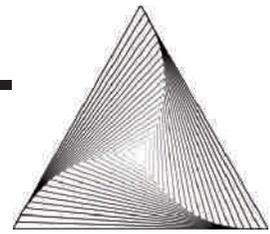
Sommaire



	Page
EDITO	3
BUDGET	4 - 12
TRAVAUX REALISES PAR LA MAIRIE	13—15
TRAVAUX REALISES AU CIMETIERE	16
INFOS DIVERSES	17
INFOS UTILES	18
MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MAIRIE	19
LE FOYER RURAL	20—21
ASLE - LE BOUCHON ECRENNOIS	22
COLLECTIF DES PARENTS D'ELEVES	23
LA VIE A L'ECOLE	23
FAIS MOI UN DESSIN	24
NOS GRANDS MERES NOUS DISAIENT	25
USAGES LOCAUX	26—27
ENTREPRISES DE LA COMMUNE	28



Edito :



Chers Ecrennoises, et Ecrennois,

Le printemps et l'été sont arrivés, paraît-il ! Certes nous ne manquerons pas d'eau cette année. Heureusement nous avons échappé aux inondations importantes essuyant tout de même quelques désagréments aquatiques.

Nous avons réalisé quelques petites choses, comme l'installation de la télésurveillance dans notre village afin de renforcer notre sécurité, surveiller les petits voyous massacreurs des biens de la commune, voire incendiaire..., contrôler les véhicules suspects et les fous de la vitesse. Les points stratégiques pour l'installation des caméras nous ont été conseillés par les spécialistes de la Gendarmerie responsable de ces installations.

Un parking avec covoiturage avec garage à vélos et point de chargement pour les véhicules électriques, un autre parking cour de la Mairie principalement pour l'école et les habitants de la Commune.

Puis, cerise sur le gâteau, fossés et merlons dans le terrain entourant la salle polyvalente de manière à éviter l'invasion des gens du voyage en prospection dans les alentours, défigurant ainsi notre site, un fleurissement améliorant l'esthétique va être mis en place prochainement...

Pour les PMR (Personne à mobilité réduite) il a été posé deux garde-corps sur les escaliers de l'entrée de l'Eglise. Une rampe d'accès à la Sacristie réalisée dernièrement..Un fleurissement dans l'ensemble de la commune, selon nos moyens, donne un peu de couleurs à nos yeux.

D'autre part j'ai personnellement apprécié le petit mot laissé sur la porte du cimetière qualifiant la municipalité de noms n'ayant pas leur place dans cet Edito, encore une personne très courageuse, incognitoles agents communaux(2) ne peuvent pas tout faire! Les bénévoles sont très rares malheureusement..

Les investissements seront difficiles à l'avenir, les dotations diminuent (30%!) les subventions très longues à venir....vous verrez le budget dans les pages suivantes. n'oubliez pas notre devise : « **Il faut tenir le cap !** »

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de très bonnes vacances....

Le Maire

Claude Géhin

Vie municipale

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus intégraux sont consultables sur le site internet de la commune.

Séance du 22 février 2018

3 - PREVISION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement TOTAL	64 518.81 €
202 Frais document urbanisme	4518.81 €
2158 Autres installations matériels techniques	60000.00 €
Recettes d'investissement TOTAL	54 378.29 €
10222 Fonds de compensation TVA (2016)	11 186.68 €
1321 Subvention Etat	43 191.61 €

Projets d'investissement :

Dépenses d'investissement TOTAL	135 584.50 €
Déficit Investissement	7096.50 €
Remboursement Emprunts	29 850.00 €
202 Frais document urbanisme	5000.00 €
2041411 Biens mobiliers études (branchements plombs x10)	21000.00 €
2116 Cimetière extension columbarium et jardin du souvenir	9000.00 €
2152 Installation voirie	22 638 €
2158 Autres installations feu tricolores	31 000.00 €
2188 Autres matériels	10 000.00 €
Recettes d'investissement TOTAL	46 126.00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	7096.50 €
10222 Fonds de compensation TVA (2017)	12 050.50 €
10226 Taxe d'aménagement	11 000.00 €
1321 Subvention Etat	5 979.00 €
1323 Subvention Département	10 000.00 €

Délibérations du conseil:

4- ADMISSION EN NON VALEUR (DE 2018 001)

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par mail du 22/01/2018 relatif à la demande de mise en recouvrement depuis l'année 2012 du titre de recettes n°96 pour frais de pénalités lot n°2 des travaux à la salle polyvalente.

La société a déposé le bilan, les avis de poursuite n'ont donné aucune suite de reversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n°96 exercice 2012 objet : pénalités travaux salle polyvalente lot n°2 montant : 5640.77 €.
- DIT que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 5640.77 €
- DIT que les crédits sont inscrits compte 6541 en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL OU AMENDES DE POLICE POUR LA MISE AUX NORMES DES FEUX TRICOLORES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de mise aux normes des feux tricolores, plusieurs devis sont présentés : Ets SOBECA montant : 22 600.00 € H.T, Ets CITEOS montant : 22 172.00 € H.T, Ets ALTI-ELECT montant 19 246.00 € H.T en attente d'informations complémentaires.

Au regard de ces éléments le dossier sera présenté à la prochaine réunion.

La demande de subvention sera présentée au titre du fonds d'équipement rural, le dossier amendes de police prend en compte les dépenses subventionnables à hauteur de 10 000 € H.T

6-PROJET DE MISE EN PLACE D UN PANNEAU STOP (DE 2018_002) - ETUDE D'UN SENS UNIQUE « ALLEE DES LILAS »

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour sortir de l'Impasse du Pré Lecuyer,

Monsieur le Maire propose le projet d'installation d'un panneau "stop" à l'intersection de l'impasse du Pré Lecuyer et de l'Allée des Peupliers. Les automobilistes sortant de l'Impasse du Pré Lecuyer marqueront en conséquence le STOP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'approuver l'installation d'un panneau stop "Impasse du Pré Lecuyer".

Monsieur le Maire propose que la commission communale voirie se réunisse pour étudier l'installation d'un panneau sens unique « Allée des Lilas ».

7-CONVENTION RELATIVE A L EQUIPEMENT D UNE STATION MULTIMODALE DE COVOITURAGE (DE 2018_003)

La convention a pour objet de déterminer l'emplacement de la station de covoiturage située sur le parking rue Grande en bordure de la RD 213, et d'en fixer les conditions d'aménagement, d'utilisation et d'entretien ultérieur. Le Département s'engage à installer à ses frais, la signalisation nécessaire pour indiquer, en amont et sur place, l'existence et l'emplacement exact de la station de covoiturage. Le Département s'engage également à installer à ses frais les 2 box individuels à vélo mis à disposition des covoitureurs ainsi qu'à réaliser la plate-forme en béton sur laquelle ils sont posés. Le Département restera propriétaire de ses équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix : pour, 1 voix contre (Eric PIERRE), 1 abstention (Rémy SAILLET) :

- Décide d'adopter la convention et autorise le maire à signer les documents.

8-CONVENTION D ADHESION DE LA COMMUNE AUX SERVICES DU SIG (DE 2018 004)

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Commune va bénéficier d'un ou de plusieurs services proposés par le service de système d'information géographique.

Une participation financière est demandée par le SDESM, fixée par devis à approuver par la Commune : accès à l'intégralité des fonctions du portail système d'information géographique : 300 € par an, déplacement pour assistance 30 €, création de couches supplémentaires par le service, dans le portail : 200 €.

La mairie utilise d'autres applications de l'Etat sans aucun frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix : contre , 1 abstention (M. GEHIN Claude)

- Refuse l'adhésion de la commune aux services du système d'information géographique.

9- CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (DE 2018 005)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 10 octobre 2017 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la Fonction Publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRA.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé "convention unique."

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dûes, qu'avec la dûe production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la convention pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

10- GROUPEMENTS DE COMMANDES PORTANT SUR LA MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 (DE 2018 006)

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ", et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de LES ECRENNES est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DECIDE DE CHOISIR :

FORMULE A

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

Séance du 12 avril 2018

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE (DE 2018 008)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié forme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (DE 2018 009)- AFFECTATION RESULTAT 2017 (DE 2018 010)

Après que le Maire se soit retiré de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. PRIEUX Jean-Noël 1er adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Claude GÉHIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		134 129.44		22 426.79		156 556.23
Intégration résultat service EAU		61508.57		24 921.56		86 430.13
Opérations de l'exercice	511 938.51	521 632.71	-54444.85		-54444.85	9694.20
TOTAUX	511 938.51	717270.72	-54444.85	47 348.35	-7096.50	205 332.21
Résultat de clôture		205 332.21	7096.50			198 235.71
Restes à réaliser			64 518.81	54 378.29	-10140.52	
Totaux cumulés		205 332.21	64 518.81	54 378.29	-10140.52	188 095.19
Totaux définitifs		205 332.21	64 518.81	54 378.29		188 095.19

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Considérant que le compte administratif 2017 s'apparente en tout point au compte de gestion 2016 du comptable qui fait ressortir un excédent de clôture de 188 095.19 €.

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

-D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en apport en recettes d'investissement soit - 7096.50 € déficit investissement et -10140.52 € de restes à réaliser soit 17 237.02 € à l'article 1068 sur l'exercice 2018 de la section d'investissement.

- De laisser le solde de l'excédent de fonctionnement soit 188 095.19 € en report à nouveau sur l'exercice 2018, article R 002.

VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2018 (DE_2018_011)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 276 666 €

CONSIDERANT que la commune subit une forte baisse des dotations de l'Etat passant de 76k€ en 2013 à 45k€ en 2017. La commune ne dégage plus un autofinancement suffisant sur sa section de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments,

et après en avoir délibéré le conseil municipal par vote à main levée par 12 voix pour

Décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	20.08 %
Taxe foncière sur le bâti	17.56 %
Taxe foncière sur le non bâti	58.48 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 (DE 2018 012)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour l'année 2018 les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association de l'école de les ECRENNES	1000€
FNACA	100 €
Association des donneurs de sang	120 €
Association catholique du Châtelet	80 €
Association sportive de LES ECRENNES	450 €
Foyer rural	450 €
Association le Bouchon Ecrennois	450 €

Dit que la somme de 2650 € est prévue au budget primitif 2018 article 6574.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour l'année 2018 une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 1 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (DE 2018 013)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, vote par 10 voix : pour et 2 contre (Mmes PRAVET Sylvaine et DEFOSSE Patricia contestent la diminution de crédits à l'imputation 6067 fournitures scolaires. Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	592 361.19 €
011 Charges à caractère général	171 950.00 €
012 Charges de personnel	230 100.00 €
023 Virement à la section d'investissement	117 859.00 €
65 Autres charges de gestion courant	36 340.00 €
66 Charges financières	15 895.00 €
022 Dépenses imprévues	20 217.19 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	592 361.19 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	188 095.19 €
013 Atténuation de charges	2 000.00 €
70 Produits des services du domaine	29 000.00 €
73 Impôts et taxes	292 369.00 €
74 Dotations et participations	60 897.00 €
75 Autres produits de gestion courante	20 000.00 €

SECTION D INVESTISSEMENT DEPENSES	216 503.31 €
001 Déficit d'investissement reporté	7 096.50 €
16 Remboursements d'emprunts	29 850.00 €
20 Immobilisation incorporelles	9 518.81 €
204 Subventions d'équipement versées	21 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	149 038.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	216 503.31 €
021 Virement de la section de fonctionnement	117 859.00 €
10 Dotation fonds divers	49 473.70 €
13 Subventions d'investissement	49 170.61 €

PROJET DE RENOVATION DU CARREFOUR DE FEUX TRICOLORES RD213/RD227 (DE 2018 014)

Afin de répondre aux problématiques de dysfonctionnement consécutifs des feux tricolores devenus vétustes et mise aux normes au carrefour routes départementales RD213 et RD 227.

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du carrefour de feux tricolores pour le remplacement de quatre feux suivant le devis des Etablissements ALTI-ELECT pour un montant

de 46 067.00 H.T soit 55 280.40 € T.T.C.

Après en délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation du carrefour de quatre feux tricolores et sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.
- Souhaite la réalisation des travaux dès l'obtention de la subvention.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la rencontre avec les représentants du Conseil Départemental et de l'Agence routière territoriale afin de confirmer le calendrier de travaux de réhabilitation de la route départementale D213 rue grande, les pavés face à l'ancienne salle polyvalente seront retirés ainsi que les jardinières.

Les travaux débiteront en septembre 2018.

La communauté de communes devra intervenir pour la vérification du réseau d'assainissement le long de la route départementale.

PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE ET FISCAL DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire a reçu Monsieur le Trésorier de Melun Val de Seine le 29 mars 2018 relatif à la présentation de l'analyse financière et fiscale de l'année 2017 par monsieur le Trésorier.

Ce dernier expose que la commune subit une forte baisse des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement et autres dotations) passant de 76k€ en 2013 à 45k€ en 2017. La capacité d'autofinancement nette est ainsi négative depuis 2015 et se situe à -20k€ fin 2017.

Les charges de personnel à 214K€ et les autres achats et charges externes (prestations de services, fluides...) à 164k€ sont les deux postes principaux de dépenses sur lesquels il faut agir pour réaliser des économies. Compte tenu de la rigidité des charges de personnel (prochain départ non remplacé en 2019), la commune devrait s'attacher prioritairement à dégager des économies immédiates sur les autres achats et charges externes à hauteur de 30k€.

Il convient de noter qu'une augmentation de 10% des impôts locaux générerait un produit supplémentaire de 16 k€ et plus particulièrement de la taxe foncière sur le foncier bâti étant inférieure de moitié aux moyennes locales.

Lors de la séance du 12 avril 2018 le Conseil Municipal à 12 voix : pour

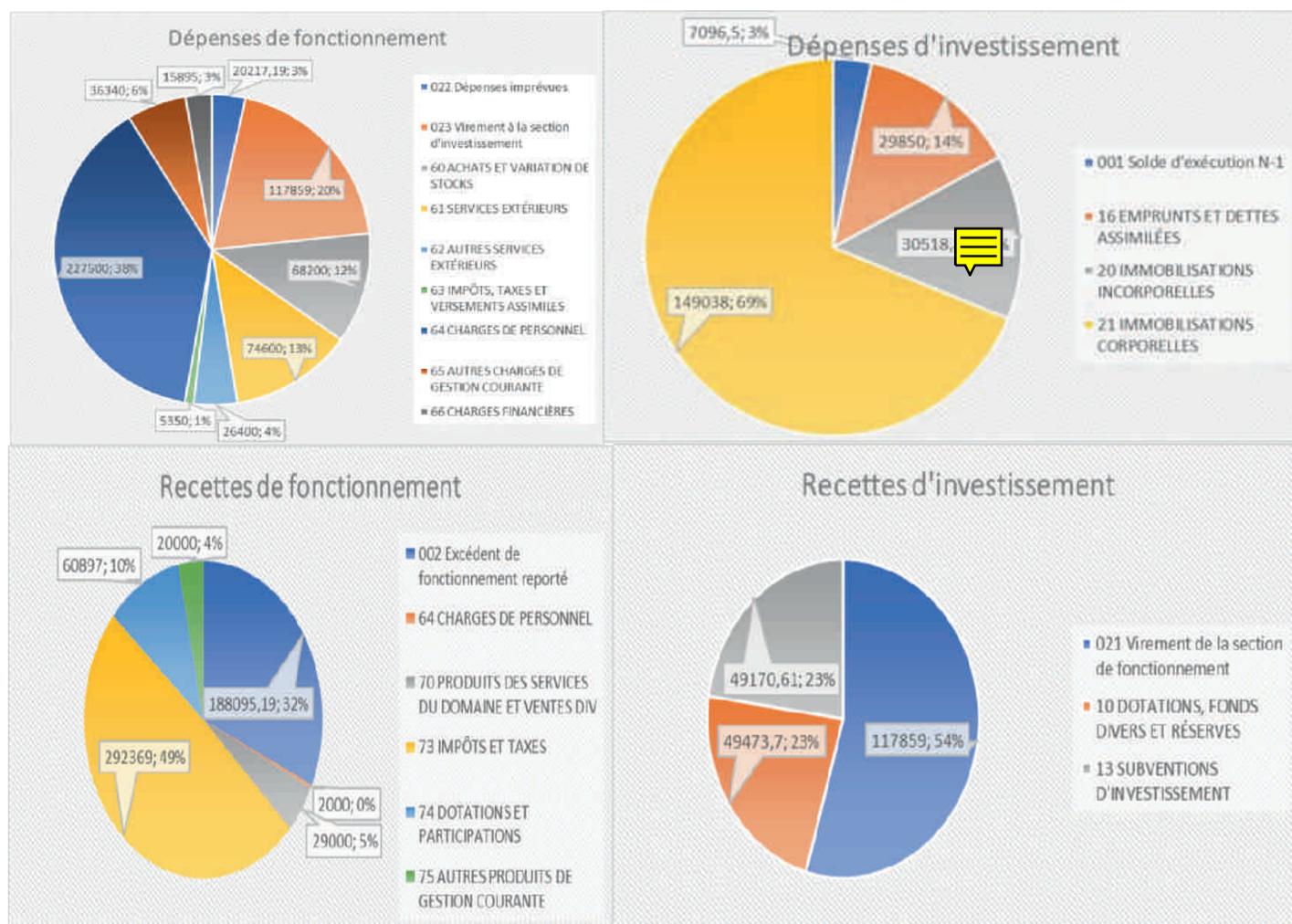
décide d'augmenter les taux d'imposition 2018 comme suit :

-	Taxe d'habitation	20.08 %
-	Taxe foncière sur le bâti	17.56 %
-	Taxe foncière sur le non bâti	58.48 %

Compte tenu de la situation actuelle, une pause dans les investissements est conseillée.



Budget 2018



Le dispositif TIPI Un moyen de paiement simple, rapide et sécurisé

La commune a signé une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques et pourra à partir du 23 avril 2018, vous proposer de régler par internet vos factures émises pour la cantine, garderie.

TIPI est un Titre payable par Internet qui facilite les paiements puisqu'il est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et est facile d'utilisation.

Le site TIPI, mis à disposition par la DGFIP, est totalement sécurisé et vous permet, sans aucune formalité préalable d'enregistrement, d'accéder à un formulaire de saisie où vous précisez les références de votre facture et son montant. Puis, vous effectuez le règlement grâce à votre numéro de carte bancaire et recevez sur l'adresse e-mail que vous avez indiquée une attestation de paiement avec un ticket électronique. TIPI sera disponible sur le site www.tipi.budget.gouv.fr.

Ce paiement de vos factures via TIPI n'est pas une obligation mais une facilité apportée aux usagers, pour éviter les déplacements sur Melun ou les frais d'affranchissement par le paiement par chèque.

Travaux réalisés

Parking boulangerie



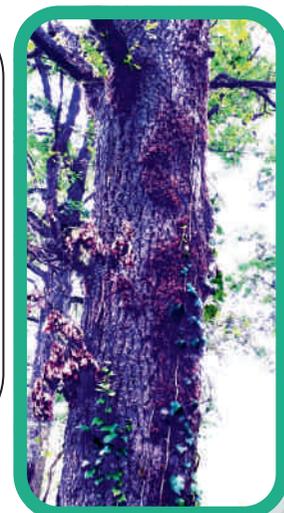
A la suite des malfaçons constatées, réfection totale du parking avec pose d'un caniveau central pour un meilleur écoulement des eaux pluviales.



Traitement des chênes



Après une année 2017 sans problème concernant les chenilles processionnaires, de nouveau une recrudescence de celles-ci en ce début d'année, nous ont obligé à refaire un traitement fin mai par l'entreprise PEV, qui a été suivi d'une deuxième opération d'aspiration des chenilles mortes..



Vidéo protection



Depuis la mi-juin, le système de la vidéo protection est opérationnel signalé par la pose de panneaux aux entrées de notre commune.

Route de la Borde



Ca y est, pour ceux qui l'emprunte, la route de la Borde à été réparée sur le tronçon appartenant à la commune.



Gilles Nestel.

Travaux réalisés

Horloge Eglise



Comme vous avez pu le constater, notre clocher est de nouveau à l'heure, après l'intervention des établissements Bodet pour le changement de la centrale électronique de commande.



Accès Eglise

AVANT



La rampe d'accès à l'église par la sacristie pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été réalisée fin mai par l'entreprise Goulard, et réceptionnée courant juin, reste le marquage au sol au début de l'accès par un logo PMR.

APRES



Co-voiturage & garage à vélo

2 PLACES



Avez-vous remarqué ? Sur le parking boulangerie, un garage à vélo a été installé ainsi qu'une aire de co-voiturage, la mise en place est en cours, ceux-ci on été réalisés à l'aide du conseil départemental.



Cimetière



Un début d'effondrement d'une petite partie du mur d'enceinte du cimetière sera réparé le plus rapidement possible par les agents techniques avant que cette situation s'aggrave.

Mur mairie



La réfection du mur à l'angle de la rue de l'église et de la place de l'Eglise est prévue courant septembre par l'entreprise Régo.

Travaux réalisés



Terrassement Rue du Lavoir, les travaux ne sont pas finis, nous allons poursuivre avec l'installation de gros rochers.

Nous tenons vivement à remercier Nicolas, qui pour éviter l'intrusion des gens du voyage à été très réactif en ce samedi matin du 12 mai.



Comme prévu au planning, les travaux se sont poursuivis le 14 mai par la Copred avec qui la commune a signé un devis, coût :



Aïcha Ouertatani.



Travaux réalisés au cimetière



Quel courage !!!!!

Un citoyen (ou citoyenne) trouvant que le cimetière était mal entretenu en a fait part à la municipalité (voir photographie) Eh oui, au lieu de prendre une binette, il (ou elle) a préféré « taguer » de manière injurieuse le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière dans lequel la commune recherche les ayants droits des tombes en état d'abandon.

Si ce monsieur (ou madame) avait eu le courage ou la délicatesse de laisser son nom et son adresse, nous aurions pu avoir un dialogue et lui fournir quelques explications. Que nenni. Il (ou elle) fait partie de ces gens courageux auteurs de lettre anonyme. Honte à eux.

Nous espérons qu'il (ou elle) lira ce message et fera éventuellement un passage en mairie.

En attendant, l'employé de commune nettoie au lieu de biner !

C'est avec ce genre de citoyen irresponsable que nous avançons !!

JN PRIEUX

Document trouvé sur la porte du cimetière par les employés communaux !

Bravo.....



“Ce qu'il y a de plus beau dans les cimetières,
ce sont les mauvaises herbes.”

De Francis Picabia

Infos diverses

Don

Nous avons reçu un don destiné à l'embellissement du cimetière. Merci encore à la personne (qui veut garder l'anonymat) pour sa générosité.

Dans le cadre de ses activités la commission voirie réfléchit à son utilisation pour améliorer l'entretien et l'aspect du cimetière.

JN PRIEUX

PLU

Le commissaire enquêteur doit nous communiquer prochainement son rapport définitif, suite à l'enquête qui s'est déroulée durant le mois de mai.

Ensuite, le travail à effectuer consistera essentiellement à la synthèse des avis formulés par les Personnes Publiques Associées (108 rubriques à analyser et à incorporer dans le projet de PLU !!)

Ce travail terminé le projet sera transmis en préfecture, pour approbation définitive.

JN PRIEUX

Voirie

Enfin, après près de 3 ans de discussions, d'avancées, de reculades, nous avons obtenu du Conseil Départemental 77, la reprise de la chaussée de la rue Grande, dans toute la traversée de notre village !

Les travaux porteront sur la remise à niveau des caniveaux et des bordures les plus endommagées, puis un nouveau tapis d'enrobé sera coulé après rabotage de l'ancienne voirie.

Ces travaux auront lieu à partir de septembre 2018, la date précise sera annoncée prochainement.

Cette chaussée neuve sera le point de départ de la réalisation d'autres projets d'embellissement de notre village, projets à ce jour stoppés par les restrictions budgétaires imposées par l'Etat.

Charge à nous de programmer dans les 2-3 années à venir les aménagements de voirie nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie. N'hésitez pas à venir nous questionner à ce sujet en Mairie.

Eric Pierre

Feux tricolores

Le dossier de mise en conformité des feux tricolores est en cours d'étude, nous espérons que ce projet soit réalisé pour cette fin d'année 20

Gilles Nestel

Conseils aux voyageurs

A partir du 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 auront automatiquement une durée de validité étendue de 5 ans, sans modification matérielle du titre. Ainsi, la carte d'une personne majeure au moment de la délivrance portant comme date de fin de validité le 23 avril 2014 sera en réalité valable jusqu'au 23 avril 2019.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide au lieu d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pourrez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles sur la Fiche "Conseils aux voyageurs" de chacun des pays acceptant la carte d'identité. Vérifiez sur la Fiche du pays où vous souhaitez vous rendre que les autorités ont bien marqué leur accord pour reconnaître les CNI portant une date de validité en apparence périmée pour rentrer sur leur territoire.

Aïcha Ouertatani

Sécurité routière

En roulant à 90 plutôt qu'à 80 vous ne gagnez que ...



Aïcha Ouertatani

NOUVEAU

LES ACTUS

Service municipal

Un nouveau service CNI / Passeport en mairie

Depuis le mois de mars 2018, un nouveau service « CNI/Passeport » est opérationnel à la mairie du Châtelet-en-Brie. Désormais équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques, la mairie du Châtelet-en-Brie peut enregistrer vos demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité. La pré-demande en ligne, facile à remplir et fortement conseillée, est disponible via le site de l'ANTS.



Cinq étapes sont nécessaires pour obtenir sa carte nationale d'identité et/ou son passeport

1 - Constituer votre dossier

La liste des pièces à fournir dépend de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, en cas de perte ou vol, etc. Vous pouvez consulter le site de la Préfecture de Seine-et-Marne* pour connaître la liste des pièces requises pour constituer votre dossier.

Nota Bene : L'imprimé CERFA est aussi disponible en mairie.

2 - Prendre rendez-vous

Les rendez-vous à la mairie du Châtelet-en-Brie se prennent via le site internet de la commune : chatelet-en-brie.fr.

Dans « En un clic », sur la page d'accueil du site, un picto nommé RDV CNI/PASSEPORT vous dirige vers le calendrier de rendez-vous de ce nouveau service.

3 - Remplir une pré-demande en ligne

Vous pouvez remplir une pré-demande en ligne et vous acquitter du timbre fiscal selon votre cas sur le site de l'ANTS** (Agence nationale des titres sécurisés).

4 - Se présenter au rendez-vous

Veillez à vous présenter bien à l'heure à votre rendez-vous. En cas de dossier complet ou d'un retard de plus de dix minutes, il sera nécessaire de prendre un nouveau rendez-vous. Selon votre situation, la démarche prend environ une trentaine de minutes par demande.

Vous devez présenter votre ancien titre d'identité (CNI, passeport).

La présence du demandeur au dépôt de la demande de CNI ou de passeport est obligatoire.

Les mineurs, dont la présence est obligatoire, doivent venir accompagnés d'un représentant légal.

5 - Retirer son nouveau titre

La remise du titre d'identité se fait sans rendez-vous. La présence du demandeur est indispensable. L'ancien titre d'identité sera à nouveau demandé.

Nota Bene : le traitement des dossiers se faisant en préfecture, le délai de réception en mairie du passeport ou de la CNI est variable.

*Site de la préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr/Departement-administratif

**Site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>



Ce service est ouvert sur Rdv du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45, et le samedi de 9 h à 11 h 45. Mais prise de Rdv possible à partir de 10 h.

Manifestations organisées par la Mairie

Commémoration du 8 mai

La municipalité avec la commune de Chatillon-la-Borde ont commémoré la victoire de 1945 en présence des maires, Claude Géhin et d'Hubert Caseaux entourés d'une quarantaine de personnes des deux communes. Un dépôt de gerbes a été effectué, suivi d'une minute de silence en mémoire des Ecrennois et des Castels-la-Bordiciens morts pour la France. Ensuite nous nous sommes réunis à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié.



Levée des couleurs



Gilles Nestel.

Pâques

Les abords des deux étangs ont été, cette année encore, le terrain de chasse préféré des enfants. Une fois les œufs ramassés, nous nous sommes réunis dans la salle polyvalente, où les membres de la commission fêtes et cérémonies leur ont remis en échange des poules en chocolat ; cette année nos deux lauréats qui ont découvert l'œuf en or ont été récompensés avec une très belle cloche en chocolat, pendant que grands et petits partageaient une collation pour clôturer cette agréable matinée.



Gilles Nestel.



Repas des anciens et des employés communaux

En l'honneur des anciens et des employés communaux, les convives ont appréciés cette sortie au restaurant, qui a eu lieu fin mars 2018 à la Croix D'Augas (situé en bordure de forêt). Cette journée, bien choisie, fut fort agréable car le soleil était au rendez-vous durant tout cet après midi. Monsieur Géhin, Maire a souhaité porter un toast en l'honneur de l'amitié, nous avons ensuite partagé un déjeuner convivial.



Aïcha Ouertatani

Manifestations organisées par le Foyer-Rural

Après-midis récréatives

Notre saison des journées récréatives se termine dans la joie et la bonne humeur autour d'un repas champêtre confectionné par nos savoir faire.

Merci encore à nos participants à ces après-midis.

Rendez-vous en septembre. Bonnes vacances à tous.

Jacotte et Thérèse.



Activité florale

Cette année nous avons eu une nouvelle activité : floral, qui a eu du succès . Activité à reconduire pour la prochaine rentrée.



Activité renforcement musculaire

Tout la section renforcement musculaire à fini l'année non pas par le cours, mais par une collation bien méritée après les efforts fait tout au long de l'année.



Soirée Créole L'apéritif a été pris en terrasse pour mieux poursuivre avec le festin qui attendait tout le monde à l'intérieur , et pour clôturer cette soirée quelques pas de danse créole l bien sur.....



Manifestations organisées par le Foyer-Rural

A nouveau nous clôturons une année de fêtes, d'activités, d'entente, de partage et je le souhaite encore plus d'idées qui font tous les ingrédients d'un bon engagement associatif.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour une nouvelle année remplie d'optimisme et de courage afin de vous procurer encore plus de bonne humeur. Le calendrier des nouvelles activités vous sera remis au plus vite dans vos boîtes aux lettres.

Toute l'équipe du foyer rural et moi même vous remercions de votre participation active à nos activités et soirées comme celle du rougail saucisses. Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et nous vous attendons nombreux à la rentrée prochaine.

Associativement vôtre.

La présidente et toute son équipe.

le Foyer Rural RECHERCHE

Dans quelques mois se sera Noël.

Afin de continuer d'égayer notre village commencé l'an dernier à cette occasion, et en accord avec Mr le Maire, nous sollicitons les personnes qui aimeraient nous aider mais aussi nous faire don de matériaux comme par exemple des:

Boules de Noël, guirlandes non électriques, boîtes de chausures ou autres fonds de pots de peintures, quelques morceaux de planches.

Et, pour ceux qui le désirent, un coup de main.

Merci de votre coopération.

Vous pouvez me joindre au numéro : 06 05 41 98 86 JACOTTE



Croisière sur le canal Nivernais

Nous avons passé une agréable journée, la promenade et le déjeuner ont été faits au bord du bateau : le soleil était avec nous.

Nous avons découvert au fil de l'eau de merveilleux sites tout en dégustant les spécialités Nivernaises...

A bientôt pour d'autres sorties de ce genre fort agréables ma foi..



A.S.L.E

Le dernier match de la saison de football a été joué par l'équipe de les Ecrennes le dimanche 1 mai 2018.

Cette saison a été très compliquée, terrain souvent impraticable en raison des intempéries, effectif des joueurs en baisse. De ces faits la cohésion du groupe n'a pas été maintenue. Mauvaise saison !

Je profite de cette rubrique pour remercier le dévouement et l'implication de deux personnes au service du club et de l'équipe, il s'agit de Cédric Noël et Pierre Hoareau.

Jean-Yves LE MÉE



Nouveau

Le foyer rural vous propose une nouvelle activité pour la rentrée de septembre 2018

Initiation au football :

Pour des enfants de 3 ans à 8 ans

(ATTENTION 12 enfants MAXIMUM)

Tarif 50 euros + admission au foyer rural - règlement seulement en septembre

Le Mardi de 17h30 A 18h30

Afin de mettre en place cette activité à la rentrée, une pré-inscription doit être faite auprès du foyer rural avant le 30 juin 2018.

Renseignements : foyer.rural.ecrennes@gmail.com ou 06.31.57.18.43.



Le Bouchon Ecrennois



Miracle, enfin une journée de pêche sous un temps très agréable. Pas moins de 68 pêcheurs ont participé à cette manifestation, un succès. La majorité des participants nous envient de posséder un cadre aussi agréable. Les moules frites et saucisses frites ont été très appréciées par un grand nombre de gourmets. Une journée bien sympathique grâce à la bonne humeur et le super comportement de tout le monde, bien sûr à refaire l'année prochaine. Nous vous donnons, dès à présent, rendez-vous le Dimanche 18 Novembre 2018 pour un grand loto organisé par les 3 associations : le foyer rural le foot et la pêche.



Association des parents d'élèves



Voilà c'est fini

Suite à l'assemblée qui a eu lieu le jeudi 7 juin 2018 et qui avait pour ordre du jour : ...la réélection du bureau.....

Nous sommes au regret de vous annoncer la dissolution du Collectif des Parents d'élèves de Les Ecrennes, devant l'absence de candidats et de bénévoles.

Pour rappel, cette association avait pour but d'aider l'école à financer les voyages scolaires, de participer au Noël des enfants de l'école, ainsi qu'à certains spectacles et surtout à leur offrir en fin d'année un cadeau pour le passage en classe supérieure.

Celle-ci fonctionnait grâce à une adhésion en début d'année, à des ventes de gâteaux, à des ventes de sapins, à des ateliers créatifs (au moment du marché de Noël, de la fête des mères et des pères), à des puces enfantines, à des kermesses et surtout..... Grâce aux bénévoles qui se sont investis sans compter depuis de nombreuses années.

Merci à eux, à leurs sourires, à leur générosité et leur dévouement..

Défossé Patricia.

La vie à l'École

Sortie vélo

SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT La classe de CE2, CM1 et CM2 sont partis pour une jolie rando vélo le 29 juin 2018, destination le Château de Blandy les Tours . Crème solaire et bouteille d'eau étaient au rendez-vous 10 km aller, pique-nique gourmand, petit tour de ronde avec une guide et retour à la maison. Félicitations à tous nos petits gilets jaunes qui ont pédalé sans relâche

Défossé



Le potager

Les élèves de l'école ont commencé à planter des choses dans notre potager au mois de mai : des graines de haricots beurre, de haricots nains, de carottes, de radis, de salades, des pieds de tomates, de courgettes, de framboisiers, du céleri, du thym, du thym citron, et du romarin.

Les fraises que nous avons déjà depuis plusieurs années continuent à nous donner des fruits.

Chaque jour, nous avons un responsable « Plantes » qui choisit des copains pour aller arroser les plantes et pendant la récréation, ceux qui veulent désherber pour ne pas que notre potager soit envahi de mauvaises herbes.

Pour l'instant, nous avons déjà récolté des radis, beaucoup de fraises, des haricots verts, deux grosses courgettes et des petites feuilles de salades. Nous avons tout goûté ! Sauf les courgettes, parce qu'il faut d'abord qu'on les cuisine.

C'est un grand travail d'entretenir notre potager mais nous sommes contents de récolter nos fruits et nos légumes, qui sont meilleurs que ceux qu'on achète dans les magasins !!

Défossé Patricia.



Fais moi un dessin



Suite à la réalisation des travaux de sécurisation des espaces verts autour de la salle des fêtes, la mairie organise un concours de dessin-projet ayant pour thème : « plantation et aménagement paysager du merlon et du fossé ».

Ouvert à tous, pour y participer, il vous suffit de prendre une feuille de dessin format A3, vos crayons et de dessiner vos idées d'aménagement.

La commission voirie désignera le projet qui aura su satisfaire aux critères suivants :

Critères économiques :

- Choix des plantes les moins onéreuses à l'achat
- Choix des plantes les moins onéreuses à l'entretien

Critères botaniques :

- Intérêt visuel
- Intérêt défensif (pas d'épine mais des plantes très ramifiées)
- Intérêt tout au long de l'année (floraison étagée, feuillage coloré)



L'ensemble des plantations devra être constitué de 2/3 de plantes à feuillage persistant et 1/3 à feuillage caduc.

Les plantes devront être toutes parfaitement acclimatées à votre région (pas d'olivier, de palmier ou de baobab).

Mi-septembre, la commission voirie désignera le projet qui aura su satisfaire à un maximum de critères de sélection ; son auteur se verra récompensé et son projet réalisé cet automne lors de la journée citoyenne du 14 octobre 2018.

Merci de remettre votre projet dans la boîte aux lettres mairie.

A vos crayons !

Éric Pierre.



Nos Grands-Mères nous disaient...



Restent de nos Grands-Mères des souvenirs parfumés qui éveillent des mots ou que des mots éveillent. Ces mots ne sont jamais banals. Ils nous parlent d'un temps certes révolu mais, eux, ne meurent ni ne dorment. Ils continuent de faire vivre très longtemps, très longtemps même quand nous sommes à notre tour vieux, l'enfant qui est en nous, en voici quelques souvenirs...

CRACHER AU BASSINET ! :

« C'est toujours aux petites gens de cracher au bassinet » c'est donner de l'argent mais à contrecœur...

METTRE DU FOIN DANS SES BOTTES ! :

C'est jouir d'un meilleur confort.. En outre, pouvoir chausser des bottes, c'est déjà mieux que de devoir se contenter de sabots!!!

FAIRE VOIR SA BOUTIQUE !:

Les tabous sexuels étaient la norme, appeler les choses par leur nom était inimaginable alors on parlait de « petit oiseau » ou plus souvent de « boutique » elles disaient plus souvent « Ne fais pas voir ta boutique à tout le monde »!!

KIF-KIF BOURRICOT !:

L'expression littérale » pareil à l'âne « importée d'Algérie. Comme superlatif de toute ressemblance (kif égal comme).

DANSER DEVANT LE BUFFET !:

« Ce n'est pas encore aujourd'hui qu'on dansera devant le buffet disaient parfois les Grands-Mères en se mettant à table » Danser devant le buffet, c'est n'avoir rien à manger....

T'IRAS MANGER AVEC LES CHEVAUX DE BOIS ! :

« Si tu ne viens pas à table séance tenante, tu iras manger avec les chevaux de bois ... » Les chevaux de bois ne se nourrissent que de rires d'enfants et de musiques de limonaires...

QUI S'EXCUSE S'ACCUSE !:

Rappelons d'abord qu'on ne doit pas s'excuser soi-même mais prier autrui de bien vouloir accepter vos excuses. En s'excusant, on avoue avoir fait quelque chose de mal. Donc, si personne ne vous accuse ne vous excusez surtout pas !

MANGER SON PAIN BLANC LE PREMIER !:

C'est connaître une situation moins enviable que la précédente, affronter le malheur après avoir joui de la félicité...

QUELLE GABEGIE !:

Aujourd'hui n'a que le sens de désordre, chaos, abomination, gaspillage, résultant d'une mauvaise gestion ...

Usages locaux du canton du Châtelet en Brie en 1900

USUFRUIT des BOIS

Ages des coupes de bois

Petites propriétés : de 12 à 18 ans pour les bois durs et de 12 à 15 ans pour les bois tendres.

Grandes propriétés : de 18 à 25 ans.

Epoque des coupes

De novembre au 15 avril.

Vidange des coupes

Elle doit être terminée fin avril de l'année qui suit celle pendant laquelle on abat les coupes.

Mode d'exploitation

On se sert de la serpe et de la cognée. Les pins et sapins sont sciés au ras du sol. Les peupliers sont arrachés ou sciés au ras du sol.

Toutefois les arbres de plus d'un mètre de circonférence de ceinture à hauteur sont arrachés.

Ecorce

L'acquéreur n'a pas le droit de faire de l'écorce sans le consentement du propriétaire.

Longueur des bûches

Bois de corde : 1,14 mètre.

Brigot et charbonnette : 0,75 mètre.

Réserve

On laisse par hectare 40 à 50 baliveaux : 10 anciens, 30 modernes.

Echalas

Ils sont en bois d'acacia, de châtaigner ou de chêne. Dimension : 1,33 mètre.

Emondage et élagage

On émonde et on élague les bois durs tous les six ans, les bois tendres tous les quatre ans. On émonde les branches des arbres ayant 1,10 mètre de circonférence pour éviter les bris des réserves.

Haies

Il n'y a pas d'usage spécial à ce sujet.

SERVITUDES

Eaux courantes

Il n'y a pas d'usages spéciaux.

Bornage

Les bornes sont généralement carrées, en grès, enfoncées de 0,50 mètre et entourées de morceaux de briques ou de charbon de bois appelés témoins.

Usages locaux du canton du Châtelet en Brie en 1900

Clôture

Il n'existe à ce sujet aucun usage constant, les murs ont habituellement 2,00 mètres de hauteur

Fossés

On doit laisser du côté du voisin un trottoir ou franc bord d'une largeur égale à la moitié de la profondeur du fossé et qui n'a jamais moins de 0,50 mètre de largeur.

Plantations

Les arbres se plantent à 0,50 mètre du fonds voisin, si celui-ci est boisé ; s'il ne l'est pas à 2,00 mètres.

Les vignes se plantent à 0,33 mètre du fonds voisin.

Les arbres fruitiers se plantent à 2,00 mètres du voisin.

Constructions diverses

Les puits, fosses d'aisances et à purin, fours, cheminés âtres, bergeries, écuries, fumiers, puisards, mares, ne peuvent être établis contre le fonds voisin sans un contre-mur de 0,33 mètre d'épaisseur en pierre, chaux et sable, depuis les fondations jusqu'au rez-de-chaussée, à moins que l'ouvrage ne se trouve à plus de 2,50 mètres du fonds voisin.

Pour les fumiers, fosses d'aisances et à purin, le contre-mur doit être fait au ciment.

Egouts des toits

On ne peut faire égoutter son toit sans laisser entre la construction et le voisin un espace de 0,50 mètre à 1 mètre. Le voisin ne peut cultiver cet espace.

Droit de passage: Les largeurs des passages sont fixées ainsi qu'il suit :

A pied : 1 mètre

Avec brouette : 1,33 mètre

Avec voiture : 3 mètres

A cheval : 1,50 mètre

Tour d'échelle

Il est proportionné à la hauteur des bâtiments ; on compte généralement 1 mètre par 4 mètres d'élévation.

MESURES

Mesures agraires

On compte au moyen :

De la grande mesure qui a pour base la perche de 22 pieds, soit 51,07 centiares.

De la petite mesure qui a pour base la perche de 20 pieds, soit 42,21 centiares.

Mesures Céréales

Blé : 120 kilogs ou 150 litres.

Avoine : 150 kilogs ou 300 litres

Seigle : 115 kilogs ou 150 litres

Mesures des bois

Le grand bois : A la corde de 3 stères 42 ou aux 3 mètres courants.

Le brigot : A la corde de 3 stères ou aux 4 mètres courants.

Nota : le mètre courant se dit d'un tas de bois ayant un mètre de hauteur et de largeur mesuré dans sa longueur.

Liquides

Pas d'usages spéciaux ; on achète les liquides au litre ou à l'hectolitre. On emploie également la pièce de 225 à 228 litres, la feuillette de 136 litres et la demi-pièce de 110 litres. Le demi-setier vaut un quart de litre. (d'où le demi de bière !)

Pierres: La toise de pierre est de 1,95 mètre (6 pieds)

JN PRIEUX

Page - 27 -

Entreprises de la commune

ADHE MOBIL CONCEPT
MARQUAGES PUBLICITAIRES
5 Rue au Beurre
Madame PARE

ARTISAN DE VOTRE JARDIN
TOUS TRAVAUX PAYSAGES
46 Rue Grande
Monsieur PIERRE

ELECTRICITE FR
(AUTO ENTREPRENEUR)
Mr ROUX
5B RUE GRANDE

CHARPENTIER PÈRE ET FILS
MACONNERIE GENERALE,
COUVERTURE
26 Rue Grande
Monsieur CHARPENTIER

DOURU Bernadette
ESTHETICIENNE—MASSAGES RE-
LAXANTS—ANTI STRESS—CALIFORNIENS
25 Rue Grande
01.60.66.51.16-06.33.37.86.38

DVO ELECTROMENAGER
VENTE ET REPARATION
D'APPAREILS ELECTROMENAGERS
4 Rue Grande
Monsieur BON

DCL PLOMLERIE
CHAUFFAGE
INSTALLATION ENTRETIEN DEPANNAGE
Route de Mormant

BOULANGERIE (dépôt de pain)
Pâtisseries
44 rue grande
Marie et Frank

FERME DE LA MIRAUDERIE
PRODUITS FERMIERES
VENTE DIRECTE A LA FERME
Rue de l'Etang

LES GRES DE COLOGNE
VENTE CARRELAGES
PIERRES NATURELLES—PARQUETS
Rue de l'Eglise

LE MANOIR DE MON PERE
SALLE DE RECEPTIONS
CHAMBRE D'HOTES MARIAGES
La Glazière

PEINTURES ECRENNOISES
PEINTURES, DECORATION,
RETELEMENTS SOLS ET MURS
26 Les Prés Girard

PEINTURES FRESSE
PEINTURES REVETEMENTS SOLS ET
MURS
41 Bis Rue Grande

REGO Tony
MACONNERIE CARRELAGE
43 Bis Rue Grande

ADW immo
3 Rue Grande
Immobilier
Négociatrice

La GRANDE COMMUNE
Réceptions Mariage etc.....
La Grande Commune

VCD Me SEPTIER
SERVICES DE TRANSPORTS
PERSONALISEES
22 bis Rue Grande



Réalisation du journal : Mesdames Aïcha Ouertatani— Patricia Defossé — Sylvaine Pravet —Angélique Facquez.

Messieurs Géhin Claude - Jean-Noël Prioux — Gilles Nestel—Eric Pierre.